MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Directeur de Cabinet du Ministre

PARIS, LE 27 FEV. 09 001263 CM

Monsieur le Directeur,

Votre lettre du 30 janvier relative à la mise en œuvre et à l'interprétation de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions a retenu toute l'attention de Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Comme vous le rappelez, la France a joué un rôle clé dans le processus d'Oslo. Bernard KOUCHNER a signé la convention à Oslo dès le premier jour de l'ouverture à la signature.

Le gouvernement français a lancé la procédure de ratification sans délai après cette signature. La procédure interne française habituelle exige une consultation interministérielle et une consultation juridique auprès du Conseil d'Etat, avant transmission au Parlement, l'inscription de l'examen de la loi de ratification à l'ordre du jour n'étant pas immédiate. Sachez que le gouvernement attache la plus grande importance à la ratification rapide de ce texte.

Pour autant, la France n'attend pas sa ratification de la convention d'Oslo, ni l'entrée en vigueur de ce texte, pour commencer à en appliquer les principales dispositions. En effet, elle a déjà décidé de retirer du service opérationnel 22000 roquettes M26 et 13000 obus de 155 mm à grenades (OGR), qui représentent l'intégralité de son stock d'armes à sousmunitions.

.../...

Monsieur Stephen D. GOOSE Executive Director Arms Division Human Rights Watch 1630 Connecticut Ave NW # 500 WASHINGTON DC 20009 USA Depuis longtemps, la France fait preuve d'une attitude particulièrement responsable en matière d'armes à sous-munitions. Ainsi, n'a-t-elle pas exporté d'armes à sous-munitions depuis 1989, ni n'en a utilisé depuis 1991 et elle a cessé d'en fabriquer en 2002.

S'agissant de l'interprétation de la convention, il me semble difficile de l'évoquer dès maintenant dans la mesure où le processus de transposition de la convention dans le droit français n'en est qu'à ses débuts. Quoiqu'il en soit, je tiens à vous assurer que la France respectera scrupuleusement les engagements qu'elle a pris au titre de la convention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée

Philippe ETIENNE